



Taux de la PEDR 2017-2021

(Taux valables pour les PR ou MCF)

- Décret n° 2014-557 du 28 mai 2014 modifiant le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Arrêté du 20 janvier 2010 fixant la liste des distinctions scientifiques ouvrant droit à la PEDR

Barèmes retenus pour la campagne 2017 de la PEDR :

• Classés A par l'instance nationale	5 000 € brut
• Classés B par l'instance nationale	5 000 € brut
• Titulaires d'une distinction scientifique	7 000 € brut
• IUF sénior	10 000 € brut
• IUF junior	10 000 € brut

Critères retenus pour la campagne 2017 de la PEDR :

Il est proposé d'attribuer la PEDR aux enseignants-chercheurs classés A ou B.